



## Procès-verbal n° 7 de la réunion du Conseil d'administration du 11 octobre 2022

**Présents :** Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre, MM. M. Collard, JP. Delchef (*président*), S. Faraone, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*), P. Thomas (*trésorier général*), JP Vanhaelen.

La réunion a lieu en distanciel

### 0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour.

### 1. Présentation Système comptable

Sur proposition du trésorier-général, le représentant du fournisseur présente le nouveau système comptable et met l'accent sur les spécificités des options qui seront mis à disposition des membres du CdA

### 2. Retour du Covid

Les membres du CdA confirment l'application des dispositions relatives à la remise des matches pour cause de Covid qui étaient d'application lors de la saison 2021-2022 et qui ont été communiquées aux clubs via la lettre du secrétaire n° 76.

Toutefois suite à l'avis des autorités scientifiques qui font état du caractère récurrent de la Covid 19 qui s'apparente de plus en plus à une maladie avec laquelle il faudra vivre et suite à la discussion qui a eu lors de la réunion avec les comités provinciaux du 10 octobre 2022, ils s'accordent pour revoir les mesures au terme du 1<sup>er</sup> tour.

### 3. Situation de l'arbitrage

Au terme d'un fructueux débat qui a eu lieu lors de la réunion CP-CDA du 10 octobre 2022 et suite au consensus qui en a découlé, les membres du CDA plancheront sur des modifications de l'article PC1 appelées à attirer l'attention des clubs sur leurs responsabilités en matière de recrutement d'arbitres et sur l'adéquation entre le nombre d'équipes alignées en championnat et le nombre d'arbitres requis.

#### **4. Organisation du match Belgique Grèce du 14/11/2022**

Indépendamment de la décision unilatérale de la FIBA de modifier le calendrier de la fenêtre de novembre 22, les préparatifs se déroulent sans trop problèmes, si ce n'est que le nombre de désistements des spectateurs est actuellement relativement important.

#### **5. Assemblée générale du 26/11/2022**

##### 5.1. Elaboration du budget 2023

Le trésorier-général confirme l'état d'avancement des travaux et le fait que le planning envisagé sera respecté.

##### 5.2. Mise à l'honneur de membres fédéraux

Les membres du CDA listent les membres fédéraux à mettre à l'honneur.

#### **6. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2022**

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2022 tel qu'il a été publié dans la newsletter n°975 du 7 octobre 2022

#### **7. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 28 septembre 2022**

##### 7.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du conseil d'administration approuvent les courriers rédigés par le secrétaire-général portant sur

- le refus d'une seconde mutation administrative par H.S. compte tenu du fait que le joueur a disputé des rencontres officielles ;

- le refus de la dérogation sollicitée par le club de Royal Jodoigne (0689) visant à autoriser une joueuse C.E, U15 d'évoluer en U14;

- le refus de la dérogation sollicitée par le club Mosa Jambes (0193) visant à autoriser un joueur G.I.U15 d'évoluer en U21;

##### 7.2. Equipements des sélections provinciales

L'attention est attirée sur le fait que le logo FIBA doit être impérativement repris sur les équipements.

##### 7.3. Coût d'une formation défibrillateur

Après contact avec les services de l'AES, le président confirme que le coût d'une session de formation est de 180 € pour 25 participants.

Les membres du CDA envisageront l'organisation de sessions de formation AWBB

#### **8. Trésorerie générale**

##### 8.1. situation financière au 30 septembre 2022

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière arrêtée au 30 septembre 2022.

## 8.2. Clubs en dettes

Le trésorier-général présente la liste des quelques clubs retardataires. Les membres du conseil d'administration confirment l'application stricte des nouvelles dispositions de l'article PF8.

## 9. Compétences administratives du conseil d'administration

9.1. Confirmation de la consultation écrite du 7 octobre 2022 visant à adapter l'application de la convention AWBB-VBL.

Les membres du CDA confirment les termes de la consultation écrite du 7 octobre 2022 par laquelle un membre d'une équipe d'un club qui a déclaré forfait général peut solliciter une lettre de sortie à la condition de n'avoir pas disputé de rencontre de championnat.

9.2. Demande de dérogation Berchem BBC (0252) P.B

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une seconde demande de désaffiliation administrative pour un joueur qui n'a pas disputé de rencontre officielle.

Les membres du CdA donnent une suite favorable à la demande au vu du fait que les 2 clubs successifs d'affectation ont donné leur accord et que le comité provincial a confirmé que le joueur concerné n'a disputé aucune rencontre officielle.

## 10. Compétences administratives du conseil d'administration

Sur proposition des commissions PJ 4 successives valablement constituées qui se sont réunies le 10 octobre 2022, les membres du conseil d'administration décident de nommer pour une période d'un an de stage les membres suivants :

- Monsieur L. Geuens en qualité de membre du Conseil d'appel,
- Monsieur P. De Cauwers en qualité de membre du Conseil judiciaire régional,
- Monsieur S. Caxton en qualité de membre du Conseil judiciaire provincial de Namur.

## 11. Nouvelles des départements

11.1. Département arbitrage

Les membres du CdA prennent note du contenu de la note de travail du département et de l'avancée de certains dossiers.

11.2. Département juridique

Le président présente la nouvelle rubrique « documentation » mise à disposition pour les membres du CdA.

11.3. Commission informatique

11.3.1. Remplacement du serveur

P. Thomas, président de la commission informatique, fait part, des problèmes récurrents relatifs à l'utilisation du serveur actuel. Il préconise le remplacement de celui-ci.

Sur la base de ce qui précède, cette migration vers la nouvelle infrastructure se déroulera du **lundi 24 octobre 2022 à partir de 9h00 au mercredi 26 octobre 2022 en fin de soirée.**

Cela signifie que durant cette période :

- **Le système de gestion BigCaptain ne sera pas accessible ;**  
Toute formalité administrative urgente (affiliation, licence, etc.) pourra être effectuée via le secrétariat général ([secretariat.general@awbb.be](mailto:secretariat.general@awbb.be)) qui délivrera les attestations provisoires.

- Le logiciel de la feuille de match électronique **ne pourra pas être utilisé** ; Toute rencontre qui aura lieu durant cette période devra être jouée à l'aide d'une feuille de match "papier" afin d'éviter la perte des données. Une copie de celle-ci est disponible sur le site de l'AWBB : <https://www.awbb.be/wp-content/uploads/2022/10/fdm.pdf>
- Les résultats, classements et calendriers **ne seront pas disponibles** sur les sites internet de l'AWBB et/ou provinciaux ainsi que sur l'application mobile.

### 11.3.2. Indemnités de formation

**Confirmation est donnée que la première application du nouveau système d'indemnité de formation sera implémentée dans la facture du 15 octobre 2022.**

### 11.3.3. Projet d'adresses fédérales

Le président de la commission informatique présente le planning pour de création d'adresses fédérales à destination des membres fédéraux. Avant d'aller plus avant, les membres du CdA préconisent un contact avec les membres des instances fédérales afin de recueillir leur adhésion.

## 12. Agenda

- 12.1. Coupe 3X3 jeunes le 1er novembre 2022
- 12.2. Journée des cadres le 11 novembre 2022
- 12.3. Belgique - Grèce le 14 novembre 2022
- 12.4. Awards Panathlon le 16 novembre 2022

## 13. Divers

- M. Joliet fait part de sa participation à une journée de formation sur la lutte contre le harcèlement et rappelle l'obligation des clubs d'avoir un référent éthique
- M. Collard suggère la publication des palmarès régionaux de chaque saison sur le site de l'AWBB
- A. Geurten annonce la prochaine réunion du département arbitrage programmée le 18/10/22
- B. Scherpereel reçoit la confirmation que rien n'interdit à un mineur d'entraîner et de coacher une équipe de jeunes sous la responsabilité de son club.
- JP. Vanhaelen fait part d'une demande de pouvoir défrayer les arbitres par paiement sur compte comme cela existe dans d'autres fédérations (Volley).

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général